

PLAN DE DEVELOPPEMENT SYNTHETIQUE 2010-2013

5 ORIENTATIONS DECOMPOSEES EN 14 ACTIONS

<p>AFFIRMATION DU CONCEPT HABITAT JEUNES</p>	<p>→ Action 1 : préciser collectivement la Gamme Habitat Jeunes <i>Mise en place d'un groupe de travail-réalisation de fiches – professionnalisation du réseau sur les outils</i></p> <p>→ Action 2 : faire vivre lors d'un comité de pilotage régional le plan d'action Habitat Jeunes ou réunir les partenaires sur des thématiques particulières deux à trois fois dans l'année</p>
<p>COMMUNICATION</p>	<p>→ Action 3 : matérialiser dans chaque structure l'appartenance au réseau UNHAJ <i>Panneau UNHAJ en façade et carte des adhérents bretons à l'entrée de chaque structure.</i></p> <p>→ Action 4 : Renforcer la communication interne et externe <i>Constitution d'une « mallette » communication à destination des partenaires- Dynamiser le site internet</i></p> <p>→ Action 5 : développer les relations avec l'entreprise et la formation continue <i>définir un argumentaire - créer un outil de communication à leur intention</i></p>
<p>ANIMATION DE LA QUESTION HABITAT JEUNE SUR LES TERRITOIRES</p>	<p>→ Action 6 : faire vivre la question de l'habitat des jeunes au sein des instances de programmation</p> <p>→ Action 7 : témoigner des situations de jeunesse rencontrées et partager les observations <i>Encourager la mise en place d'observatoires locaux, animer des M.O.C sur les territoires, redynamiser l'outil passation jeunes (recueil de leur parole)</i></p>

<p>DEVELOPPEMENT QUANTITATIF ET CONSOLIDATION</p>	<p>→ Action 8 : renforcer la professionnalisation du réseau en direction des professionnels</p> <p><i>Mise en place de formations</i></p> <p>→ Action 9 : renforcer la professionnalisation du réseau en direction des bénévoles</p> <p><i>Mise en œuvre de formations, de temps d'échanges, encourager la réécriture des projets associatifs</i></p> <p>→ Action 10 : engager une démarche collective d'évaluation</p> <p><i>Constituer un référentiel commun- définir une procédure</i></p> <p>→ Action 11 : établir une convention cadre qui définit des engagements réciproques entre bailleurs et gestionnaires</p> <p><i>Engager un travail partenarial avec l'ARO Habitat Bretagne</i></p> <p>→ Action 12 : Se doter d'outils et de ressources pour suivre l'évolution des associations et accompagner le repositionnement des associations</p> <p><i>Constituer un pôle ressources, définir une procédure d'intervention</i></p>
<p>DEVELOPPEMENT QUANTITATIF</p>	<p>→ Action 13 : recenser et accompagner les territoires susceptibles d'avoir besoin de réponses habitat jeunes</p> <p><i>Réalisation d'études de besoins et de faisabilité</i></p> <p>→ Action 14 : développer la gamme logements jeunes et la gamme habitat jeunes</p>